

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 11 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 juin 2025

Objet

N° 25/04/19

Modification de la
délibération n°
24/09/08

*

Subvention Fonds Vert
2025

*

Démolition et
reconstruction du pont
Claret dans le cadre des
travaux de sécurisation
du lit du torrent de
l'Eau Noire menés par
le SM3A

Présents

Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES,
Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD,
Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE,
Madame Rachel ROUSSET

Représentés

Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

Absents excusés

Mesdames Dominique ANCEY et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°24/09/08 du 12 décembre 2024 concernant la demande de subvention Fonds Vert 2025 « risques émergents » dans le cadre de la démolition et de la reconstruction du pont Claret dans le cadre des travaux de sécurisation du lit du torrent de l'Eau Noire menés par le SM3A.

Cette délibération mentionnait un coût de travaux de 236 389.85€HT, or ce montant a été revu à la hausse, il y a donc nécessité de le modifier selon le détail suivant :

- Prix généraux : 60 750€
- Travaux préparatoires et démolitions : 11 440€
- Terrassements : 9 230€
- Fondations : 72 266€
- Génie civil : 5 716€
- Tablier métallique de la passerelle : 70 485€
- Equipements : 24 770€
- Aléas : 12 733€
- Maîtrise d'œuvre : 27 450€
- **TOTAL : 294 840€**

Dans ce contexte, et considérant l'obligation pour le budget communal de recourir à des financements extérieurs pour payer cette opération, monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert 2025 « risques émergents » avec le plan de financement ci-après :

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 074-217402908-20250611-25_04_19-DE

DÉPENSES

S²LO

Principaux postes de dépenses	TVA non récupérable
<u>Dépenses d'investissement</u>	
Travaux	267 390€
Maîtrise d'œuvre	27 450€
TOTAL	294 840€

RECETTES

Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	taux
Fonds Vert – Risques émergents		235 872€	80%
Autofinancement (emprunt bancaire)		58 968€	20%
TOTAL GENERAL		294 840€	100%

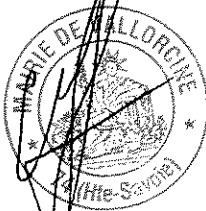
Conscient que cette demande de subvention Fonds Vert 2025 « risques émergents » impose à l'Etat une analyse particulière, le taux demandé est un taux maximum.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

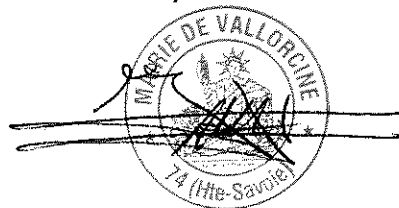
- **AUTORISE** monsieur le Maire à déposer le dossier modifié de demande de subvention dans la cadre de la subvention Fonds Vert 2025 « risques émergents »;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Le Maire,
Jérémy VALLAS



Acte certifié exécutoire le : 16/06/2025
Télétransmis en Préfecture le : 16/06/2025
Notifié ou publié le : 16/06/2025

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches